LES ACTEURS DE LA PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS

Les acteurs de prévention des risques professionnels

» **Les membres représentants des personnels de Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail**
chsct@uvsq.fr

L'UVSQ dispose d'un comité d'hygiène de sécurité et des conditions de travail (CHSCT), instance consultative ayant pour objet de promouvoir l'amélioration des conditions d'hygiène et de sécurité au sein de l'établissement. Il est chargé de faire toutes propositions utiles au comité technique (CT).

» Le **service de prévention des risques professionnels**
preventiondesrisques@uvsq.fr

» Les **assistants de prévention**

Leurs missions sont définies à l'article 4 du décret n°82-453 modifié du 28 mai 1982 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique :

» Ils assistent et conseil le directeur ou le chef de service, auprès duquel ils sont rattachés dans la démarche d'évaluation et de prévention des risques

» Ils travaillent en liaison étroite avec l'ingénieur en charge de la prévention des risques professionnels et le médecin de prévention.

» Ils assurent une mission de conseil et d'assistance dans la mise en oeuvre des mesures de sécurité et de prévention dans l'unité de travail dans laquelle ils ont été nommés

» Ils sensibilisent les agents au respect des consignes et règles de sécurité et participent à leur formation.

» Ils informent les nouveaux arrivants des dispositions du règlement intérieur, des risques particuliers rencontrés dans l'unité de travail et des bonnes pratiques pour les prévenir et participent à leur formation.

» Ils s'assurent de la bonne tenue du registre de santé et sécurité au travail

» Ils tirent les enseignements des accidents et incidents survenus

» Ils veillent à la mise en place des premiers secours en cas d'accident, et d'une équipe de première intervention spécialisée en cas de risques spécifiques.

Si vous souhaitez deveni assistant de prévention, contactez le service de prévention des risques professionnels

» **Les sauveteurs secouristes du travail**

Si vous souhaitez devenir sauveteur secouriste du travail, contactez le service de prévention des risques professionnels

» Les **personnes compétentes en radioprotection**

» Les **référents sécurité laser**

» Le **service de médecine de prévention**

» Le **service de santé universitaire (SSU)**